

ENSEIGNEMENT-FORMATION

LIEU DES FORMATIONS

Les actions de formation se déroulent majoritairement au sein du service Enseignement du Centre François Baclesse, à Caen (Normandie). Dans les cas contraires, le lieu est annoncé sur la fiche-programme et précisé sur la convocation. Certaines formations peuvent être organisées en intra établissement sur demande (nous consulter).

INSCRIPTION

Après réception du bulletin d'inscription par courrier ou par e-mail, une convention simplifiée de formation continue est envoyée ; ainsi qu'une convocation au nom de chaque stagiaire, assortie d'un plan d'accès et d'une liste d'hôtels (pour les participants les plus éloignés).

L'inscription est confirmée par le retour signé et tamponné de la convention de formation. Sans retour signé de la convention avant la date limite, la place pourra être réattribuée.

Pour les professionnels libéraux, la convention doit être retournée accompagnée d'un chèque à l'ordre du Centre François Baclesse correspondant au montant de la formation. En cas de prise en charge par l'Agence Nationale du DPC (ANDPC), ce chèque sera détruit si le programme a été suivi dans son intégralité et après règlement par l'ANDPC des frais de formation.

Toutes nos formations donnent lieu à la fourniture d'une attestation de présence, totale ou partielle et le cas échéant d'une attestation de Développement Professionnel Continu.

DELAI DE RETRACTION

Le participant s'inscrivant à titre individuel et à ses propres frais, bénéficie d'un délai de rétractation de dix jours calendaires à compter de la signature du contrat. Il peut exercer son droit par tout moyen écrit (courriel, lettre simple ou recommandée).

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai.

CONDITIONS TARIFAIRES

Sauf mention contraire, les tarifs indiqués sur les fiches descriptives comprennent les frais pédagogiques, supports de cours remis aux participants, pauses et repas pris sur place. Les tarifs affichés sont exonérés de TVA*. Les frais de déplacement, d'hébergement et repas du soir restent à la charge du participant ou de son employeur.

A partir de 4 inscriptions ou plus sur une même session de formation et pour un même établissement, une remise de - 10 % est accordée sur le montant total du titre de recette.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'empêchement d'un de ses stagiaires, l'établissement demandeur en informera préalablement le service Enseignement du Centre François Baclesse par courriel dès qu'il en aura connaissance. En cas de dédit à moins de 8 jours francs avant le début de la formation ou toute absence en cours de formation du stagiaire donnera lieu à facturation à 100% de la prestation.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels salariés en établissement de santé ou médico-social, le règlement intervient sur présentation d'un titre de recette établi par le Centre François Baclesse à l'issue de la formation. Il est payable à 30 (trente) jours à compter de la date de réception.

Pour les autres professionnels,

- le règlement total est demandé avant l'entrée en formation par chèque ou virement bancaire, un titre de recette acquitté sera alors émis par le Centre François Baclesse,
- dans le cadre d'une action de DPC non-pris en charge par l'ANDPC, la formation reste due par le professionnel de santé.

ANNULATION ET MODIFICATION

Le Centre François Baclesse se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler sans indemnité cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue.

Le Centre François Baclesse se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le Centre François Baclesse se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du Centre François Baclesse ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de du Centre François Baclesse.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations qui sont demandées aux clients commanditaires et aux participants sont destinées au Service Enseignement du Centre François Baclesse. Ces données sont nécessaires au traitement des inscriptions et au bon déroulé du processus pédagogique, notamment en ce qui concerne le dispositif d'évaluation. Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, les fichiers et les libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles, et au règlement UE n°2016/679 relatif à la protection des données (« RGPD »), vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données erronées, droit à la portabilité des données détenues par l'établissement, droit à la limitation des traitements s'ils deviennent illicites, droit à l'effacement des données recueillies ou traitées de manière illicite, droit d'opposition à l'utilisation ultérieure de vos données. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, vous devez vous rapprocher du délégué à la protection des données du Centre François Baclesse : par mail : dpo@baclesse.unicancer.fr ou par courrier : Centre François Baclesse - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - BP 45026 -14076 Caen Cedex 05 -Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.baclesse.fr, rubrique "vos droits".

Si vous ne souhaitez pas être destinataire des informations et invitations émises par le service Enseignement du Centre François Baclesse, merci de le signaler.

DIFFERENDS EVENTUELS

Toute contestation relative à l'exécution, à l'interprétation ou à la résiliation de la convention de formation sera soumise au droit français et relèvera du tribunal compétent conformément au Code de procédure civile.

FORMATIONS EN INTRA OU SUR DEMANDE

Le service Enseignement peut étudier et concevoir sur demande d'autres formations ou journées pédagogique sur la base d'un cahier des charges dans les domaines touchant la prise en charge globale des patients en oncologie et en soins palliatifs.

Nous contacter.

*article 261.4.1°bis du CGI - Art. L6162-1 et suiv. du Code de la Santé publique